



N° 1353-2019/1-ACTS/ DJA

Date du : 15 janvier 2019

Rapport de présentation

OBJET : Modification de la délégation de signature de madame Marie-Ange MORVAN, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales

PJ : Un projet d'arrêté

La directrice des ressources humaines de la province Sud, madame Sarah LESPINASSE, souhaiterait apporter des ajustements à la délégation de signature de Madame Marie-Ange MORVAN, chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales afin d'étendre celle qui lui est accordée.

En effet, madame MORVAN est amené régulièrement à assurer l'intérim de madame LESPINASSE en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

En théorie, afin de signer tous documents, un arrêté de délégation de signature par intérim à l'attention de madame MORVAN doit être rédigé et publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie (JONC) avant chaque absence.

Or, en pratique, certaines absences imprévues ou de courte durée ne permettent pas à madame Marie-Ange MORVAN d'obtenir une délégation de signature dans les délais impartis, notamment dû aux retards de publication du JONC.

Ainsi, afin de répondre à cette problématique et de maintenir une continuité de service de qualité, il est proposé d'attribuer à madame Marie-Ange MORVAN, une délégation de signature en cas d'absence et d'empêchement :

- de madame Sarah LESPINASSE, directrice des ressources humaines, afin de signer tout acte et document se rapportant au champ de sa direction ;
- de chaque chef de service de la direction en cas d'absence simultanée avec madame LESPINASSE, afin de signer tout acte et document se rapport au champ du service concerné.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.